

LES PLANTUREUX BÉNÉFES DES DISTRIBUTEURS D'ÉNERGIE

Ce sont de confortables bénéficiaires que réalisent chaque année les distributeurs d'énergie.

Dont les actionnaires sont les communes et provinces.

Les consommateurs wallons d'énergie sont-ils la vache à lait des communes, au travers des distributeurs que sont les GRD (gestionnaires de réseaux de distribution)? Les GRD, ce sont les Ores, Resa, AIEG, AIESH et Réseau d'énergies de Wavre (anciennement régie de Wavre). Ce sont eux qui acheminent l'électricité et parfois le gaz chez vous. Ces sociétés, qui bénéficient

d'un monopole absolu sur la distribution en Wallonie ont pour actionnaires des communes, intercommunales de financement et provinces. Une substantielle partie de leurs bénéfices revient donc aux communes. Pour certains, comme le ministre wallon de l'Énergie, Jean-Luc Crucke (qui

est aussi bourgmestre en titre de Frasnes-lez-Anvaing), il ne s'agit de rien d'autre que d'un impôt déguisé à charge du consommateur. Lequel n'a pas le choix de payer le coût de distribution. Et plutôt que de

lever des taxes, les communes, en tant qu'actionnaires, perçoivent les dividendes des distributeurs (lire l'avis du ministre, ci-contre).

INVESTISSEMENTS

Bien entendu, ce n'est pas l'avis de tout le monde. Le porte-parole d'Ores fait remarquer qu'après tout, les communes investissent et qu'il est normal qu'elles aient un retour sur cet investissement. Dans les communes, l'argument est souvent le même : si on les prive de ce revenu, il faudra instaurer

d'autres taxes. Ou peut-être, faire des économies, comme le suggère le ministre de l'Énergie.

Mais de quelles sommes parle-

l-on? Nous avons consulté les comptes annuels des GRD wallons. Il s'agit des comptes 2017, déposés en 2018. Ce sont les derniers disponibles sur le site de la Banque nationale. Prenons d'abord Ores Assets, le principal GRD wallon, qui couvre environ 75% du territoire wallon. En 2017, le bénéfice avant impôts se montait à un peu plus de 160 millions d'euros, contre 135 millions en 2016. Soumis à l'impôt des sociétés depuis 2015, Ores a acquitté en 2017 plus de 60 millions, qui sont partis dans les caisses de l'État fédéral. Le bénéfice net a été de 97,5 millions. Chez Resa, ce bénéfice s'est monté à près de 51 millions. Complétons avec les bé-

néfices de 4,9 millions chez AIESH et de près de 1,5 million à Wavre. Précisons que dans ces chiffres, les éventuelles charges pour dettes ont déjà été déduites.

Que devient tout cet argent?

lons. Il s'agit des comptes 2017, déposés en 2018. Ce sont les derniers disponibles sur le site de la Banque nationale. Prenons d'abord Ores Assets, le principal GRD wallon, qui couvre environ 75% du territoire wallon. En 2017, le bénéfice avant impôts se montait à un peu plus de 160 millions d'euros, contre 135 millions en 2016. Soumis à l'impôt des sociétés depuis 2015, Ores a acquitté en 2017 plus de 60 millions, qui sont partis dans les caisses de l'État fédéral. Le bénéfice net a été de 97,5 millions. Chez Resa, ce bénéfice s'est monté à près de 51 millions. Complétons avec les bé-

néfices de 4,9 millions chez AIESH et de près de 1,5 million à Wavre. Précisons que dans ces chiffres, les éventuelles charges pour dettes ont déjà été déduites.

Que devient tout cet argent?

« Une partie peut être mise en réserve pour réinvestir », répond le porte-parole d'Ores. « Il y a de lourds investissements à faire. » Par exemple en renforcement des réseaux, la mise en place des réseaux intelligents ou encore les obligations de service public (l'éclairage public, par exemple). Mais la plus grosse part revient vers les actionnaires... ●

BENOÎT JACQUEMART

Édito

Quand les communes se la jouent capitalistes

Benoît Jacquemart

EDITORIALISTE

Les gestionnaires de réseaux de distribution et, surtout, leurs actionnaires, en prennent-ils un peu trop à leur aise avec le portefeuille des Wallons ? Le débat n'est pas tout à fait nouveau mais il a refait surface dernièrement quand le ministre wallon MR de l'Énergie, suivi par le gouvernement

wallon (avec plus ou moins de bonne volonté concernant le partenaire cdH), est parti bille en tête contre une décision du régulateur de l'énergie, la Cwape. Au centre de la polémique : le tarif d'injection qui aurait été exigé des petits producteurs photovoltaïques. Le ministre nous l'a encore

répète : les distributeurs d'énergie, gaz et électricité, c'est-à-dire ceux qui l'apportent jusque chez vous, n'ont pas besoin des plantureux bénéfices qu'ils réalisent chaque année sur le dos des consommateurs. Le ministre libéral avance même l'argument du service public, voire de fourniture de première

nécessité et plaide pour un opérateur public unique pour toute la Wallonie. Ce qui serait possible avec la fusion entre tous les distributeurs. Ce n'est pas pour demain, précisons-le. De l'autre côté, des communes qui, en actionnaires-investisseurs, attendent des dividendes

qui viennent avantageusement gonfler leurs recettes. De vrais capitalistes, quoi ! Le monde à l'envers ? Peut-être pas, mais en tout cas une situation plutôt croquignolesque au centre de laquelle, rappelons-le, se trouve le consommateur qui, lui, n'a pas le choix. ●

Profits

Plus de 200 millions de marge en 2019

Le système de « revenu autorisé » pour les gestionnaires de réseaux de distribution (les GRD) va changer à partir de cette année 2019.

Nous ne nous attarderons pas sur la méthode de calcul du bénéfice autorisé. Le régulateur wallon de l'énergie (la Cwape) a publié ce que l'on appelle la « marge équitable » pour les années 2019 à 2023.

On apprend ainsi que, pour cette année 2019, un bénéfice de près de 104 millions est prévu pour Ores, rien que pour la distribution

d'électricité, plus une cinquantaine de millions pour le gaz.

Pour Resa, la marge est de plus de 28 millions en électricité et près de 26 millions en gaz. Au total, pour les cinq gestionnaires de réseaux de distribution (Ores, Resa, AIEG, AIESH, Wavre), on approche les 216 millions d'euros de « marge équitable » en 2019.

RENDEMENT CONFORTABLE

Attention, ce n'est pas ce qui sera redistribué aux communes et provinces. En

effet, il faut déduire de ces sommes la charge de la dette de chacun des GRD.

Pour Ores, par exemple, sur les 103,9 millions de marge en électricité, près de 37 sont consacrés aux charges de la dette. Cette dette, c'est celle d'emprunts contractés pour les investissements sur les réseaux, notamment. Mais ça laisse tout de même 67 millions pour les actionnaires, communes et provinces.

La marge brute, c'est 4 % des actifs des GRD. C'est comme si vous aviez 1.000 euros sur

effet, il faut déduire de ces sommes la charge de la dette de chacun des GRD.

Pour Ores, par exemple, sur les 103,9 millions de marge en électricité, près de 37 sont consacrés aux charges de la dette. Cette dette, c'est celle d'emprunts contractés pour les investissements sur les réseaux, notamment. Mais ça laisse tout de même 67 millions pour les actionnaires, communes et provinces.

La marge brute, c'est 4 % des actifs des GRD. C'est comme si vous aviez 1.000 euros sur

un carnet d'épargne, qui vous rapportait du 4 %, soit 40 euros par an. Un rendement de 4 %, c'est nettement mieux qu'un compte d'épargne...

Les placements des communes à travers les GRD sont donc plutôt rentables. « *C'est vrai, c'est pas mal* », concède le porte-parole d'Ores, « *Mais je vous rappelle que les communes investissent sur un réseau qui leur appartient. C'est normal qu'il y ait un retour sur investissement.* » ●

B.J.

Le ministre plaide pour un opérateur... public unique

Crucke : « Les GRD n'ont pas besoin de tels dividendes »

La question des bénéfices des GRD et des dividendes versés aux communes a ressurgi voici quelques semaines de façon aiguë. On s'en souvient, le gouvernement wallon a décidé d'exonérer les 150.000 ménages déjà détenteurs de panneaux photovoltaïques de ce que l'on appelle le « tarif prosumer ». Au 1^{er} janvier, il était prévu que ces prosumers (les petits producteurs de photovoltaïque) devraient payer un tarif d'injection pour leur utilisation des réseaux de distribution. Le gouvernement wallon a décidé que ces prosumers existants ne payeraient rien. Manque à gagner calculé par la Cwape (le régulateur wal-

Jean-Luc Crucke, ministre MR de l'Énergie, à l'origine de cette décision. « Je ne crois pas que les communes et les provinces aient besoin d'un dividende d'un peu moins de 6 % sur la distribution d'électricité. Je ne le crois pas. Et même, 4 %, sur l'énergie, qui est un besoin de première nécessité, c'est trop. Et c'est

priorité de demain, c'est de faire en sorte que les personnes soient le moins imposées possible. Et donc forcément avoir dans leur portefeuille le plus de disponibilités possible. Dans la commune que j'ai gérée pendant 20 ans, j'ai toujours fait en sorte que l'impôt des personnes physiques soit le plus bas. Aujourd'hui, il est le plus bas du Hainaut. »

« 4 % sur l'énergie, qui est un besoin de première nécessité, c'est trop ! »

comme ça qu'on en arrive à taxer tous ceux qui sont même les plus vertueux en la matière. Je ne crois pas que c'est la manière dont il faut fonctionner, je le dis. Les communes, comme la Région, doivent pouvoir faire un certain nombre d'efforts. De priorités dans leurs choix. Demain, une commune peut dire: je veux un stade de 15.000 personnes. Alors que la population n'est que de 20.000 personnes. Elle peut le dire. Elle n'a qu'à le financer... Mais est-ce que c'est ça, la priorité de demain ? La

IMPÔT DÉGUISÉ

On l'a compris, le ministre refuse que les GRD continuent à payer ce qu'il appelle un « impôt déguisé » et estime que les « dividendes somptueux » versés aux communes et provinces doivent être revus. Il rappelle au passage que, si les GRD veulent faire des économies, une fusion entre eux permettrait de grosses économies d'échelle. Le ministre libéral plaide d'ailleurs pour un opérateur... public unique pour la distribution d'énergie. ●

B.J.

lon de l'énergie): plus de 50 millions par an. Or, selon le régulateur, ce tarif demandé aux prosumers aurait permis de faire baisser significativement la facture des Wallons. Nous vous l'avions d'ailleurs révélé ici. Autrement dit, ce « cadeau » du gouvernement wallon aux propriétaires de panneaux serait financé par tous les autres consommateurs. ▲

| Des marges confortables en 2019 | |
|---|-------------------------------------|
| Gestionnaire de réseau de distribution | Marge bénéficiaire équitable |
| Ores - électricité | 103.944.032 € |
| Ores - gaz | 50.954.732 € |
| REW (Wavre) | 2.469.206 € |
| AIEG | 2.046.365 € |
| AIESH | 1.793.123 € |
| Resa - électricité | 28.702.540 € |
| Resa - gaz | 25.958.847 € |
| Total | 215.868.845 € |